DÉCEMBRE 2019

DES TRAVAUX NATIONAUX EN COURS POUR MAÎTRISER LA HAUSSE CONTINUE DES INTERVENTIONS

En 10 ans, le volume annuel d'interventions de secours d'urgence aux personnes (SUAP) a augmenté de 50 %. Entre 2017 et 2018, il a même connu une augmentation historique de 7,6 % atteignant 3,8 millions d'interventions et les statistiques en cours de consolidation pour le premier semestre 2019 indiquent une hausse du même ordre de grandeur. Le SUAP représente désormais environ 85 % de l'activité des services d'incendie et de secours (SIS).

1. LE TRAVAIL INTERMINISTÉRIEL INTÉRIEUR/SANTÉ S'ÉTOFFE

En septembre 2018, le gouvernement a annoncé des premières mesures visant à faire baisser la pression opérationnelle et à améliorer l'articulation entre les SIS, les ARS et les SAMU. Elles sont en cours de finalisation.

Les deux ministères lancent désormais une seconde vague de mesures, touchant plus en profondeur l'organisation des secours. Ces mesures s'appuient sur les bonnes pratiques mises en œuvre de concert dans des départements par le SIS et le SAMU.

Ces mesures visent à améliorer les chances de survie des victimes :

- le gouvernement autorisera par décret en conseil d'État les sapeurs-pompiers formés à pratiquer davantage de gestes techniques de secourisme ;
- les protocoles infirmiers de soins d'urgence (PISU) permettent déjà aux infirmiers de sapeurs-pompiers de réaliser une quinzaine de gestes à la place d'un médecin ; une évaluation des PISU sera réalisée pour les améliorer et élargir leur champ ;
- le dispositif des « départs réflexes » sera réévalué et actualisé.

Baisser la pression opérationnelle :

- le ministère de la santé a initié une réforme de la garde ambulancière afin que la disponibilité des transporteurs sanitaires privés correspondent davantage aux besoins ; l'objectif est une baisse importante des « carences »,

(...)

OBJECTIFS PARTAGÉS AVEC LES SIS

- Juguler l'accroissement de la pression opérationnelle.
- Permettre aux SIS d'assurer un contrôle opérationnel de leurs moyens garant du bon exercice de leur missions premières.
- Conduire la réflexion sur la qualification et la reconnaissance des missions aujourd'hui assumées par les sapeurs-pompiers.
- Redonner du sens au métier de sapeur-pompier.
- Associer les SDIS au plan « Ma santé 2022 » et penser le métier de sapeur-pompier de la prochaine décennie.

c'est-à-dire des transports sanitaires effectués par les sapeurs-pompiers à la demande du SAMU par défaut d'ambulanciers privés disponibles ;

- les deux ministères étudieront les situations dans lesquelles une « temporisation » des « carences » peut être décidée afin de préserver la disponibilité des moyens des SIS pour leurs missions propres ;
- la DGSCGC ouvrira avec la Direction Générale de la Cohésion Sociale (DGCS) une réflexion sur les interventions à caractère social pour identifier des leviers que les SIS pourraient activer localement avec les acteurs sociaux de leur département.

Améliorer la prise en charge des appels urgents :

- l'existence d'une liaison téléphonique dédiée et prioritaire entre le CTA-CODIS et le SAMU va être systématisée ;
- de même la transmission des bilans secouristes au SAMU sera facilitée par une liaison directe et dédiée (radio, téléphonique, informatique…).

Les deux ministères ont également acté d'autres mesures, visant par exemple à diminuer l'attente des équipages VSAV dans les services d'urgence hospitaliers ou à associer la sécurité civile au plan Ma Santé 2022.

MA SANTÉ 2022
UN ENGAGEMENT COLLECTIF

15
THÉMATIQUES
PRIORITAIRES
POUR MAÎTRISER
LA HAUSSE
CONTINUE
DE L'ACTIVITÉ.

2. AUX CÔTÉS DE LA DGSCGC, LES SIS PARTICIPENT ACTIVEMENT AUX TRAVAUX NATIONAUX

15 THÉMATIQUES PRIORITAIRES

Au premier semestre 2019, la DGSCGC a rencontré chaque directeur de service d'incendie et de secours. Ce tour de France a permis de dégager collégialement **15 thématiques** prioritaires pour maîtriser la hausse continue de l'activité.

La DGSCGC a par conséquent créé 15 groupes de travail dont l'animation a été confiée à 15 directeurs ou directeurs-adjoints. Ces groupes ont produit des premières propositions depuis juillet et leurs travaux se poursuivront en 2020.

Au travers des groupes de travail, les SIS fournissent ainsi un **état des lieux précis** des différentes problématiques qui sous-tendent la hausse continue de l'activité. **L'ensemble des bonnes pratiques** est également partagé et alimente les travaux des deux ministères, auxquels les quinze pilotes des groupes de travail sont associés.

Ainsi, ces groupes de travail :

- dressent le constat objectif et documenté du secours d'urgence aux personnes dans notre pays,
- permettent d'**essaimer les nombreuses bonnes pratiques** locales des SIS et des SAMU,
- **élaborent de nouvelles propositions,** dont certaines amèneront probablement à **modifier les dispositions législatives ou réglementaires**,
- travaillent avec 2 horizons : la réponse immédiate à hausse constante de l'activité, **et la réponse à plus long terme** avec la formulation de propositions pour penser le métier vers la nouvelle décennie.

68 AXES DE TRAVAIL AVANT DE DÉTERMINER LES **15 PRIORITÉS**.

UN COMITÉ DE PILOTAGE

La DGSCGC et les 15 pilotes de groupe de travail constituent le comité de pilotage.

Sous l'autorité du préfet, directeur général, ce **COPIL du SUAP** s'inscrit dans la durée. Régulièrement réuni, il coordonne les groupes de travail, assure le nécessaire partage des propositions et veille constamment à ce que l'ensemble des services d'incendie et de secours disposent d'une bonne visibilité sur les travaux.

Les thématiques confiées aux différents GT évolueront selon les priorités identifiées par le COPIL du SUAP. En effet, lors du « tour de France » du 1er semestre, la DGSCGC et les directeurs de SIS ont ciblé 68 axes de travail avant de déterminer les 15 priorités.

SUAP
LE SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES

DES GROUPES DE CONCERTATION

En parallèle des groupes de travail coordonnés par le comité de pilotage, la DGSCGC crée quatre groupes de concertation.

Cette concertation a débuté au mois d'octobre et se poursuivra tout au long de la démarche, à échéances régulières. Ces échanges permettront d'assurer une bonne information sur les travaux vers un ensemble plus large de partenaires, ainsi que de bénéficier de remontées du terrain par des prismes complémentaires aux 15 groupes de travail.

C'est ainsi l'ensemble des parties prenantes des SIS et du SUAP qui sont associés à la démarche structurante que la DGSCGC a mise en place.

Les 4 groupes de concertation :

- « **gouvernance des SIS** ». Il comprendra une représentation des conseils d'administration des SIS, définie avec l'Assemblée des départements de France (ADF), et une représentation des directeurs départementaux, désignés par l'association nationale des directeurs et directeurs adjoints (ANDSIS).
- « **organisations syndicales (O.S.)** ». Composé des 9 syndicats de sapeurs-pompiers professionnels, ce groupe est transverse aux réunions régulières du dialogue social entretenu par les O.S. et la DGSCGC.
- « **FNSPF** ». Ses membres seront désignés par la fédération nationale des sapeurs-pompiers de France.
- « **acteurs de terrain du SUAP** ». La DGSCGC rencontrera des groupes d'une quinzaine de sapeurs-pompiers, professionnels ou volontaires, qui incarneront les différentes régions et typologies d'emplois. À chaque séance, les participants seront différents afin de multiplier les échanges libres et directs.

DGSCGC - SDSIAS - BOMSIS
Design graphique : © virginiepourchoux.com

SUAP
LE SECOURS D'URGENCE AUX PERSONNES